

Le préfet de la Manche désavoue une fermeture d'école à Cherbourg



Les parents d'élèves opposés à la fermeture de l'école des Roquettes avaient à nouveau manifesté devant l'hôtel de Ville de Cherbourg (Manche) lors de son conseil municipal, où la fermeture avait été validée. Ouest-France

Le préfet de la Manche vient de demander à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin d'annuler une délibération de son conseil municipal validant la fermeture de l'école des Roquettes. La procédure n'avait pas suivi les règles de l'art. La délibération, à l'identique, reviendra devant les élus, cette fois dans un plus strict respect de la loi.

Le Comité départemental de l'Éducation nationale pour la Manche, réuni le 2 mars 2023 à Saint-Lô, avait entériné la fermeture définitive de l'école primaire des Roquettes (quatre classes) à Cherbourg-en-Cotentin, site voué par la mairie à devenir un lieu d'accueil municipal Petite enfance et un centre de loisirs.

Les parents en colère

Décision qui s'inscrivait dans la droite ligne [du vote d'une délibération, le 8 février précédent, lors du conseil municipal](#) (38 voix pour, 13 contre).

Mais le dossier, qui a donné lieu [à une longue protestation des parents d'élèves concernés](#), n'est pas encore totalement refermé. Le préfet de la Manche avait été saisi par les opposants au projet [qui s'inquiétaient de la légalité pleine et entière de la procédure](#) mise en place par la municipalité.

Il a rendu son avis, ce 20 mars, et invite le maire à retirer cette délibération : « **Celle-ci n'a pas été précédée d'un avis de ma part comme cela est prévu par l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales.** »

« Pas de changement sur le fond », pour la maire de [Cherbourg](#)

Victoire des parents d'élèves ? Pas si vite... Le représentant de l'État précise par ailleurs que « **le retrait de la délibération par le conseil municipal ne lui interdit pas de voter une délibération identique, à l'issue d'une procédure régulière au cours de laquelle mon avis aura été sollicité** ». Le maire, [Benoît Arrivé](#), le dit : « **Pas de changement sur le fond. Retrait, et nouvelle délibération.** »